



---

## AVIS AUX VISITEURS DU PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE

---

En raison d'un bris du terminal de paiement (TPE) du Parc municipal de la Rivière Émeraude, le paiement par carte est temporairement indisponible.

Pour les trois (3) prochains jours, seul le paiement en argent comptant sera accepté pour accéder au site.

### Site accessible de 9h à 17h. Tarification 2026 de juin à mi-octobre :

|                                                                                                                              |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| ● ENFANT (12 ans et -)                                                                                                       | Gratuit             |
| ● RÉGULIER                                                                                                                   | 12\$                |
| ● FAMILLE (7 personnes ou moins dans un même véhicule – <b>un parent ou un couple de parents accompagné de ses enfants</b> ) | 30\$                |
| ● GROUPE ORGANISÉ (15 personnes et +)                                                                                        | 8,50\$ par personne |

Nous sommes désolés des incon vénients causés et vous remercions de votre compréhension.

Percé, le 03 août 2026